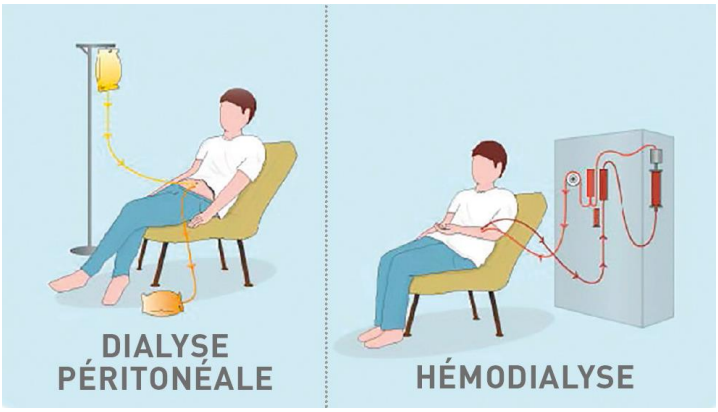
asdr
association de soins à domicile à La Réunion

Les différents traitements possibles

L'insuffisance rénale chronique comporte plusieurs stades. L'insuffisance rénale chronique terminale (IRCT) est le stade final de la maladie où un traitement de substitution devient indispensable à la survie.

Il existe plusieurs types de traitement de l'IRCT :

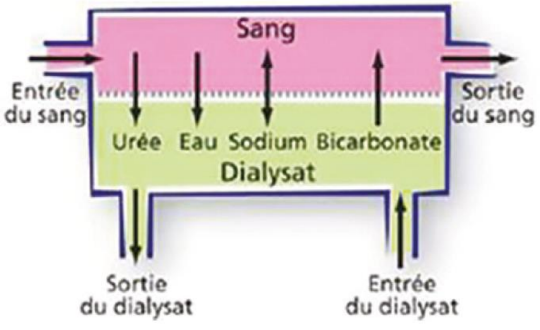
- **L'hémodialyse** qui peut être réalisée dans différents types de centres et qui a lieu 3 fois par semaine.
- La **dialyse péritonéale** pour laquelle il existe 2 modalités et qui se réalise quotidiennement.
- La **transplantation rénale**.



Généralités sur l'hémodialyse

L'hémodialyse est une méthode de filtration du sang. En filtrant le sang, la dialyse permet d'éliminer les déchets toxiques et l'excès d'eau qui s'accumulent dans l'organisme. Son rôle est de remplacer la fonction de filtration des reins afin que le patient puisse retrouver une qualité de vie la plus proche possible de la normale, malgré les contraintes du traitement.

Cette méthode nécessite un accès au sang, par l'intermédiaire d'un cathéter ou d'une fistule artério-veineuse.



Dans la majorité des cas, les séances d'hémodialyse ont lieu trois fois par semaine et durent entre 4 et 5 heures chacune. Le délai maximum entre deux séances de dialyse est de 3 jours.

La durée des séances de dialyse peut varier en fonction de votre corpulence et de la quantité de liquides à évacuer au cours de la séance.

Selon votre autonomie et votre état de santé, la dialyse peut être simple, assistée ou médicalisée.

L'hémodialyse

En France, il existe 3 types de centres d'hémodialyse. Chacun est adapté à votre autonomie et votre état de santé. Le néphrologue vous proposera le type de centre qui est le plus adapté pour vous.

Le centre ambulatoire :

un médecin néphrologue est présent sur le site tout au long de votre séance de dialyse.

L'unité de dialyse médicalisée (UDM) :

un médecin néphrologue est d'astreinte tout le long de votre séance de dialyse. Il exerce une visite au cours de votre séance au moins une fois par semaine.

L'unité d'autodialyse (UAD) :

un médecin néphrologue est d'astreinte tout au long de votre séance de dialyse. Il exerce une visite au cours de votre séance au moins une fois par mois. En fonction de votre autonomie, l'autodialyse peut être simple (UADS) ou assistée (UADA). L'autodialyse simple nécessite une formation technique rigoureuse, car vous êtes amené à réaliser votre séance de dialyse seul. L'autodialyse simple offre plus de flexibilité en termes d'horaires.

L'hémodialyse à domicile

Après une période de formation en centre de dialyse pour vous et votre accompagnant, lorsque vos connaissances seront jugées suffisantes, le service biomédical et technique de l'ASDR installera le matériel nécessaire à votre domicile. Vous pourrez effectuer vos séances de dialyse à votre convenance entre 6h00 et 21h30. Cette modalité peut être assurée par l'ASDR.

La dialyse péritonéale

La dialyse péritonéale est une méthode utilisant une membrane située dans le ventre appelée « péritoine », comme une membrane naturelle qui va permettre l'élimination des déchets et l'équilibration hydrique.

Cette technique requiert la mise en place d'un cathéter qui est implanté chirurgicalement et demeure dans l'abdomen. Ce cathéter sert à réaliser les échanges de liquides (poches de 2 litres) qui permettront l'épuration du sang au travers du péritoine. Cette technique nécessite ensuite des séances quotidiennes qui sont effectuées à domicile, avec une hygiène irréprochable pour éviter les infections.

La dialyse péritonéale peut se réaliser sous 2 formes :

La nuit à l'aide d'une machine appelée cycleur :

Chaque nuit, vous ou votre infirmier connecte la machine au cathéter et la machine réalise les échanges de liquide toute la nuit de manière cyclique.

Cette méthode est appelée dialyse péritonéale automatisée.

La journée, de manière autonome :

Les échanges de liquides sont réalisés par vous-même 4 à 5 fois par jour selon la prescription médicale. Ce temps de chaque échange est de 30 à 45 min.

Cette méthode est appelée dialyse péritonéale continue ambulatoire.

Cette modalité n'est pas assurée par l'ASDR. Il vous est possible d'être dirigé vers une structure assurant ce type de traitement.

La transplantation rénale

Elle consiste à greffer un rein dans votre abdomen. Le principe de la greffe de rein est de remplacer les fonctions de vos reins malades par celles d'un nouveau rein ou « greffon rénal » issu d'un donneur.

Les reins malades restent en place. Leur fonction rénale devient progressivement nulle.

Le nouveau rein peut venir d'un prélèvement réalisé sur une personne récemment décédée ou d'un donneur vivant. L'équipe médicale s'assure de la compatibilité entre donneur et receveur, à l'aide d'examens immunologiques, ceci afin d'éviter une réaction immunitaire du rejet du greffon rénal.

asdr
association de soins à domicile à La Réunion

Le bilan pré-greffe

Si vous souhaitez être greffé, n'hésitez pas à évoquer ce choix avec votre médecin néphrologue ou votre infirmier. Un bilan pré-greffe en fonction de votre état de santé général sera réalisé ainsi que des examens complémentaires.

A l'ASDR, une secrétaire se dédie principalement aux « dossiers pré-greffe », elle vous accompagnera également dans vos démarches.